



Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 6.784.925,42 Euros
3, avenue de Chartres 60500 – CHANTILLY
RCS Compiègne B 393 376 801

Descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2013

En application des articles 241-1 à 241-6 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et du règlement européen n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, le présent document constitue le descriptif du programme de rachat proposé à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 14 juin 2013.

Répartition par objectifs des titres de capital détenus

Au 31 mars 2013, parmi les 399 713 actions ordinaires détenues par ADLPartner :

- 10 236 actions sont destinées à l'animation du marché secondaire et à la liquidité de l'action ADLPartner assurée par le prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conclu avec CM-CIC Securities conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- 261 372 actions, détenues par ADLPartner, dont 105 656, suite à la fusion intervenue avec la société France Abonnements le 21 décembre 2005, et 155 716 acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par les assemblées générales ordinaires des actionnaires du 17 juin 2011 et du 15 juin 2012, sont destinées à permettre à la société d'honorer ses obligations liées à des options d'achat d'actions attribuées aux dirigeants et salariés du groupe auquel appartient ADLPartner ;
- 128 105 actions, détenues par ADLPartner, dont 61 486, suite à la fusion intervenue avec la société France Abonnements le 21 décembre 2005, et 66 619 acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 17 juin 2011, sont destinées à être remises ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe.

Objectifs du programme de rachat

L'autorisation demandée à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 14 juin 2013 est destinée à permettre à ADLPartner :

- d'honorer ses obligations liées à des options d'achat d'actions attribuées aux dirigeants et salariés de la société ou des sociétés de son groupe ainsi qu'éventuellement à l'attribution gratuite d'actions de la société aux dirigeants et salariés de la société ou des sociétés de son groupe ;
- de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans le respect des pratiques de marchés admises par l'Autorité des marchés financiers ;
- de procéder à leur annulation éventuelle ;
- d'animer le marché secondaire ou la liquidité de l'action ADLPartner par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la société en toute indépendance au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de mettre en œuvre tout autre but qui viendrait à être autorisé ou toute autre pratique de marché qui viendrait à être admise par la loi ou la réglementation en vigueur.

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres susceptibles d'être rachetés, ainsi que prix maximum de rachat

PART MAXIMALE DU CAPITAL

ADLPartner aura la faculté d'acquérir un nombre maximum d'actions représentant 10 % du capital de la société au 31 janvier 2013, ce qui correspond à 436 134 actions, étant précisé, que pour le calcul de la limite de 10%, lorsque les actions sont achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité, il sera tenu compte du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant toutefois en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10% de son capital social.

CARACTERISTIQUES DES TITRES CONCERNES

Les titres concernés par le programme de rachat sont les actions ordinaires émises par la société ADLPartner cotées sur Euronext Paris (compartiment C) sous le code ISIN FR 0000062978.

PRIX MAXIMUM D'ACHAT

Le prix d'acquisition de ses propres actions par ADLPartner, dans la mesure où le rachat a pour objet de satisfaire aux trois premiers objectifs mentionnés au 2^{ème} paragraphe ci-dessus, ne pourra excéder 16 euros par action, hors frais.

L'assemblée ne fixe aucun prix maximum d'achat concernant les actions devant être acquises au travers des autres objectifs et notamment d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, étant néanmoins précisé que le montant total, tous objectifs confondus, consacré aux acquisitions d'actions ne pourra pas dépasser au total 6 978 144 euros, hors frais.

DUREE DU PROGRAMME

Le programme de rachat pourra être mis en œuvre jusqu'à son renouvellement par une prochaine assemblée générale, et dans tous les cas, pendant une période maximale de dix-huit mois à compter de l'approbation de la sixième résolution de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2013, soit au plus tard le 13 décembre 2014.